



AG2R LA MONDIALE

AVENANT 1 DE  
PROROGATION DE  
L'ACCORD SUR  
L'UTILISATION DU COMPTE  
ÉPARGNE TEMPS DANS LE  
CADRE D'UN CONGÉ DE  
FIN DE CARRIÈRE

## ENTRE LES SOUSSIGNÉS :

---

L'UES « AG2R », représentée par Monsieur André RENAUDIN agissant en qualité de Directeur Général du GIE AG2R et de l'IRC AG2R Agirc-Arrco ayant reçu mandat des entités juridiques composant l'UES pour la conclusion du présent accord, soit :

- Le GIE AG2R, Groupement d'Intérêt Économique, dont le siège social est situé au 14-16 Boulevard Malesherbes 75008 Paris,
- L'IRC AG2R Agirc-Arrco, Institution de retraite complémentaire, dont le siège social est situé au 14-16 Boulevard Malesherbes 75008 Paris,

D'UNE PART,

ET

Les organisations syndicales représentatives au sein de l'UES AG2R :

Le Syndicat CFDT, représenté par

Le Syndicat CFE-CGC, représenté par

Le Syndicat CGT, représenté par

Le Syndicat FO, représenté par

Le Syndicat UNSA, représenté par

Le Syndicat Solidaires CRCPM, représenté par

D'AUTRE PART.

# SOMMAIRE

<b>PRÉAMBULE.....</b>	<b>4</b>
<b>1. PROROGATION DE LA DURÉE DE L'ACCORD D'ENTREPRISE RELATIF L'UTILISATION DU COMPTE ÉPARGNE TEMPS DANS LE CADRE D'UN CONGÉ DE FIN DE CARRIÈRE .....</b>	<b>4</b>
<b>2. DURÉE DE L'AVENANT.....</b>	<b>5</b>
<b>3. DISPOSITIONS FINALES.....</b>	<b>5</b>

# PRÉAMBULE

Les collaborateurs de l'UES AG2R bénéficient d'un dispositif de compte épargne temps pour les salariés s'inscrivant dans une perspective d'aménagement de la fin de leur activité professionnelle précédant leur départ à la retraite suite à la signature de l'accord en date du 18 juin 2021.

Il est rappelé que ce dispositif permet aux collaborateurs qui le souhaitent d'anticiper leur cessation totale d'activité.

Cet accord prolongeait jusqu'au 31 décembre 2021 le dispositif en vigueur au sein du GIE AG2R depuis le 23 juin 2016 et applicable aux collaborateurs de l'IRC AG2R Agirc-Arrco suite à la signature de l'accord de transition le 18 décembre 2020.

Les parties signataires ont convenu de proroger cet accord afin de prendre le temps de réflexion nécessaire à la conclusion d'un éventuel nouvel accord.

## 1. PROROGATION DE LA DURÉE DE L'ACCORD D'ENTREPRISE RELATIF L'UTILISATION DU COMPTE ÉPARGNE TEMPS DANS LE CADRE D'UN CONGÉ DE FIN DE CARRIÈRE

L'accord d'entreprise relatif à l'utilisation du compte épargne temps dans le cadre d'un congé de fin de carrière, conclu le 18 juin 2021 au sein de l'UES AG2R, a pris fin le 31 décembre 2021.

Les parties au présent accord ont convenu de proroger l'accord d'entreprise, dans toutes ses dispositions jusqu'au 31 mars 2022.

Les dispositions de l'accord relatif à l'utilisation du compte épargne temps dans le cadre d'un congé de fin de carrière, conclu le 18 juin 2021 prendront donc fin à cette date.

Les parties conviennent de se réunir afin de négocier sur l'utilisation du compte épargne temps dans le cadre d'un congé de fin de carrière.

Dans une volonté de continuité entre les dispositifs, il est précisé que :

- les congés de fin de carrière en cours à la date d'entrée en vigueur du présent accord se poursuivent ;
- les demandes d'entrée dans le dispositif validées à la date à la date d'entrée en vigueur du présent accord demeurent validées.

## 2. DURÉE DE L'AVENANT

Le présent avenant est conclu pour une durée déterminée.  
Il entrera en vigueur à compter du 1er janvier 2022 et prendra fin au 31 mars 2022.

## 3. DISPOSITIONS FINALES

Conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur, le présent accord sera notifié à l'ensemble des organisations syndicales représentatives au sein de l'UES AG2R.

Le présent accord sera déposé conformément aux articles L.2231-6 et D.2231-2 et suivants du Code du travail.

En outre, un exemplaire sera établi pour chaque partie.

Cet accord fera l'objet d'une publication conformément à l'article L.2231-5-1 du Code du travail.

UES AG2R

Fait à Paris  
Le 23 décembre 2021

Pour l'UES AG2R

Le Directeur général du GIE  
AG2R et de l'IRC AG2R  
Agirc-Arrco  
Monsieur André RENAUDIN

Pour la CFDT

Pour la CGT

Pour la CFE-CGC

Pour FO

Pour Solidaires CRCPM

Pour l'UNSA